

# Les Commissions des Travaux et du Logement à Lausanne

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de  
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **7 (1934)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-119907>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le président termine son rapport en remerciant les membres du Bureau, du conseil d'administration et les architectes de leur collaboration.

### Rapport du Caissier.

Il donne ensuite la parole à M. **Henri Bovey**, caissier, pour la lecture de son rapport.

Les pertes de loyers ont été de fr. 860.— en 1883, et il faut ajouter à cette somme les frais de poursuites inutiles qui se chiffrent par fr. 260.— Le Bureau s'est rendu compte qu'il valait mieux prévenir que guérir, et il renoncera sagement aux vaines poursuites. La perte totale est donc de fr. 1.120.—. Malgré cela, les comptes bouclent par un bénéfice de fr. 4.059.25.

Une baisse du taux des hypothèques est venue compenser heureusement le manque à gagner sur le revenu locatif.

Mais il est évident qu'il ne saurait être question, dans les circonstances actuelles, d'une baisse quelconque des loyers.

Le caissier envisage la nécessité de créer un

fonds pour la compensation des pertes de loyers inévitables dans les circonstances actuelles.

Les vérificateurs de comptes, MM. T. Siegenthaler et A. Poncy, ont constaté que les comptes étaient dans un ordre parfait. Il convient de féliciter le caissier du beau résultat de l'exercice et de le remercier du dévouement qu'il apporte à l'accomplissement de sa tâche souvent ingrate.

Les vérificateurs proposent au Conseil d'accepter la répartition du bénéfice proposée:

Au fonds d'entretien . . . . . Fr. 1,000.—  
Au fonds d'amortissement des obligations souscrites par les entrepreneurs » 3,059.25

Il en est décidé ainsi. Les comptes sont approuvés et décharge est donnée au caissier.

Le Conseil d'administration a liquidé ensuite des questions d'ordre administratif et a procédé à l'adjudication de divers travaux concernant le nouveau groupe de l'avenue de Tivoli, qui entrera en exploitation le 24 juin prochain.

Il étendra considérablement le champ d'activité de la Fondation du Logement ouvrier.

## Les Commissions des Travaux et du Logement à Lausanne.

La Municipalité de Lausanne a nommé les Commissions suivantes:

### Commission consultative de la Direction des Travaux:

MM. Em. Gaillard, directeur des Travaux.  
Simon, avocat, ancien directeur des Travaux.  
Thévenaz, architecte.  
Laverrière, architecte.  
Baudat, avocat.  
Oyex, ingénieur.  
Viret, conseiller communal.  
Gilliard, architecte.  
Delhorbe, architecte.  
Cottier, géomètre.

### SUPLÉANTS:

MM. Peitrequin, ingénieur.  
Bonnard, architecte.  
Pochon, E., ingénieur.  
Godet, architecte.

### Commission d'amélioration du logement.

MM. G. Bridel, municipal.  
R. Bonnard, architecte.  
Dr. G. Chatenay.  
F. Gilliard, architecte.  
A. Freymond, directeur de l'Assurance Mutuelle Vaudoise.  
F. Ribl.  
F. Vittoz.

## Travaux ménagers.

### Le transport du linge.

Si nous observons une ménagère dans ses multiples travaux, nous constatons que ceux-ci peuvent toujours se ranger en deux groupes: les travaux effectifs, réellement productifs — les transports qui ne produisent rien.

Plus une ménagère transporte d'objets d'un lieu à un autre, plus elle perd de temps et moins elle produit; aussi, le premier soin, lorsqu'on veut organiser une maison, consiste à réduire le plus possible les déplacements, à les supprimer si possible.

Le linge sale, lavé, lessivé, repassé, rangé sur place est un idéal à poursuivre. Dans des cas d'impossibilité absolue, voici quelques solutions commodes:

1. Dans les maisons à étages, avec buanderie au sous-sol, construire une large canalisation permettant de précipiter directement le linge des étages, à la cave, dans une corbeille à roulettes qui le reçoit à l'arrivée.

2. Dans les appartements où les pièces se trouvent sur un même plan, on utilisera pour les transports lourds soit une corbeille montée sur trépied à roulettes, soit la table roulante qui fait d'ordinaire le service des mets de la cuisine à la salle à manger.

De toute manière, l'ancienne corbeille se portant à bout de bras est toujours à proscrire pour son inconvénient, son encombrement et son poids.